



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2023

Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	18	23
Date convocation 06/12/2023		
Date Publication 20/12/2023		
N° Délibération 2023-08-02		
Secrétaire Séance Guy ATTIGUI		

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 12 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'UZES régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle Racine en Mairie d'Uzès, sous la présidence de M. Jean-Luc CHAPON, Maire d'Uzès.

Présents : M. Jean-Luc CHAPON, M. Fabrice VERDIER, Mme Marie-Françoise VALMALLE, M. Jacques CAUNAN, Mme Muriel BONNEAU, M. Thierry de SEGUINS COHORN, Mme Fanny CABOT, M. Bernard POISSONNIER, M. Gérard BONNEAU, Mme Laurence JACQUEMART, Mme Isabelle VILLEFRANCHE, M. Olivier CLEMENT, Mme Sylvie LOPEZ, Mme Séverine PEUCHERET, M. Guy ATTIGUI, Mme Sandra ROLLET, M. Julien HURARD, Mme Amandine BRUNEL.

Absents représentés : Mme Sophie MARINOPOULOS (pouvoir à M. Bernard POISSONNIER), M. Franck SEROPIAN, (pouvoir à Mme Amandine BRUNEL), Mme Anne-Sophie LAUTHIER (pouvoir à Mme Sandra ROLLET), Mme Hélène GILET (pouvoir à Mme Muriel BONNEAU), M. Romain BETIRAC (pouvoir à M. Guy ATTIGUI).

Absents non représentés : M. Jérôme AUJOLAT, M. Jérôme MAURIN, M. Christophe CAVARD, Mme Delphine DEJEAN, M. Simon SUBTIL, Mme Lydie PASTRE DEFOS DU RAU.

Objet : Convention entre la Commune et Habitat du Gard relative à l'entretien de tours d'échelle Quartiers des Muriers et des Amandiers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de Convention proposée par Habitat du Gard,
Vu l'avis de la Commission Travaux en date du 05/12/2023,

CONSIDERANT :

- Que le bailleur Habitat du Gard est propriétaire des immeubles situés sur les parcelles BC 120, 122, 124, 126, 128, 141 et 142 sis rue et Place Firmin Abauzit, ainsi que des parcelles AZ 263, 26, 267, 269, 271, 317 et 319 sis Rue des Amandiers et Place Saint Génies.
- Que la Commune souhaite assurer une harmonie dans la gestion des espaces verts de ces sites.
- Qu'il convient d'établir une convention relative à l'entretien des tours d'échelle afin de définir le champ d'intervention de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, décide :

- d'approuver la convention jointe en annexe,
- d'autoriser M. Le Maire à signer la convention de servitude et tout document y afférent.

Le secrétaire de séance,
Guy ATTIGUI

Le Maire d'Uzès,
Jean-Luc CHAPON

